

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 26 juin 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juillet 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

14

**MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN,, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport
n° 9), TULOUP,*

*Membres excusés : MM. MOUSSA (pouvoir à Mme BOIRON),
MOMIN (pouvoir à Mme NOUHÈN), ALLÈS (pouvoir à
Mme GRÉLARD), CRUZ (pouvoir à Mme CAMINALE).*

1) Création de postes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Mme ASTRE, Conseillère Municipale déléguée ressources humaines, affaires générales, explique que par délibération du 6 février 2014, le conseil municipal a approuvé la création des postes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015, soit 40 postes d'adjoints d'animation et 6 postes d'animateurs. La gestion administrative et le suivi de ces intervenants doit être assuré par l'animateur du Kangourou Club dont le temps de travail a été porté, le 06 février dernier, de 21H00 à 35H00 hebdomadaires. Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît que le profil de ce poste qui, en l'état actuel, comporte la direction du Kangourou Club à hauteur de 21H00 hebdomadaires, ne permettra pas, à compter du 01 septembre 2014, d'assurer la charge de travail liée à la coordination du Projet Éducatif de territoire (PEDT). Par conséquent, il est proposé de modifier le profil de ce poste pour le consacrer, à temps complet, à la mise en œuvre et à la coordination du PEDT et de transférer le temps de travail nécessaire à la direction du Kangourou Club sur l'un des postes d'animateurs référents de sites, en portant le temps de travail de l'un deux à 28H00. Il est ainsi proposé de créer un poste d'animateur à temps non complet (28H) en lieu et place d'un poste d'animateur à temps non-complet (10H50 hebdomadaires).

La gestion de cette réforme ne sera par ailleurs pas sans incidence sur le fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines dont l'activité progresse depuis quelques années et qui, au vu de ses effectifs actuels (6 agents, dont la DRH), ne sera pas en mesure d'absorber la gestion de ce personnel supplémentaire à moyens constants. Il vous est ainsi proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet qui, à la DRH, sera plus particulièrement chargé de la gestion administrative des recrutements de l'ensemble des services de la collectivité.

2) Création d'un poste de rédacteur à la Direction des Finances

La Direction des Finances compte 5 postes, l'un d'attaché principal pour la direction et 4 postes d'adjoint administratif, dont l'un occupe la fonction d'adjoint au chef de service. A la lecture de ce dernier profil dont la mission est d'assister le directeur financier dans le suivi budgétaire et la gestion des recettes de la commune, de gérer les régies de recettes et de dépenses de la collectivité, il paraît nécessaire de requalifier ce poste sur un cadre d'emploi de rédacteur. C'est pour cette raison qu'il vous est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet à la Direction des Finances, en lieu et place d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

En conclusion, il est proposé de créer :

- un poste d'animateur de 2ème classe à temps non complet (28H) en lieu et place d'un poste d'animateur à temps non complet (10H50 hebdomadaires)
- un poste de rédacteur à temps complet en lieu et place d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2014, articles 64111 et suivants.

Les postes créés en double au tableau des effectifs seront supprimés lors d'une prochaine séance, après avis du CTP

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 1 tableau

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI